

Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques (PIRN) pour la région de Thunder Bay

Guide d'instruction relatif à la demande de candidature en vue d'obtenir une recommandation communautaire

Révisé en novembre 2022

Présentation d'une demande de candidature en vue d'obtenir une recommandation communautaire

En soumettant le formulaire de demande de candidature ainsi que les documents à l'appui, vous demandez une recommandation communautaire dans le cadre du projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques (PIRN) de la région de Thunder Bay. Les candidats et candidates qui reçoivent une recommandation communautaire pourront présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du PIRN.

Les candidats et candidates doivent répondre à tous les critères d'admissibilité établis par Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) et avoir [une offre d'emploi admissible](#) auprès d'un employeur approuvé afin d'être considérés pour une recommandation communautaire. La Commission de développement économique communautaire (CDEC) de Thunder Bay donnera la priorité aux candidats et candidates qui sont les plus susceptibles de résider dans la communauté à long terme et de contribuer à l'économie locale.

Avant de présenter une candidature en vue d'obtenir une recommandation communautaire, les candidats et candidates sont encouragés à

- examiner [le processus étape par étape](#) utilisé par la CDEC de Thunder Bay à l'intention de présenter une demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire.
- Examiner [le système de pointage de l'évaluation des candidats et candidates](#) de la CDEC de Thunder Bay
- Examiner le formulaire de demande de recommandation communautaire dans son intégralité ([télécharger un aperçu du formulaire](#))
- Utiliser [le simulateur de pointage](#) de la CDEC de Thunder Bay s'ils souhaitent estimer leur score.
- Lire le présent guide d'instruction dans son intégralité et préparer leurs documents à l'appui.

Les candidatures sont sélectionnées à l'aide d'un système de mise en commun et de tirage au sort dans lequel les candidats et candidates ayant obtenu les scores les plus élevés et disposant de tous les documents nécessaires sont considérés en premier pour une recommandation communautaire. La sélection a lieu à des dates précises (consultez gotothunderbay.ca/rnip pour le calendrier des dates de tirage au sort). Les candidatures ayant obtenu les meilleurs scores sont validées par la CDEC de Thunder Bay et préparées en vue de l'examen par le comité de sélection. Seuls les candidats et candidates retenus pour une recommandation communautaire seront avisés.

Lisez attentivement ces instructions et assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires. Les candidats et candidates qui ne satisfont pas à tous les critères d'admissibilité fédéraux ou qui ne disposent pas de tous les documents nécessaires leur permettant de satisfaire aux

critères fédéraux ne seront pas retenus en vue d'une recommandation communautaire. Les candidatures qui ne sont pas sélectionnées à des fins d'examen restent dans le répertoire jusqu'à deux (2) dates de tirage consécutives et peuvent être sélectionnées à une date ultérieure si leur classement s'améliore.

Les demandes de candidature ne peuvent pas être actualisées ou modifiées une fois qu'elles ont été soumises. Si votre situation évolue de telle sorte que votre score risque d'augmenter ou de diminuer, nous vous encourageons à soumettre une nouvelle candidature.

Table des matières

Présentation d'une demande de candidature en vue d'obtenir une recommandation communautaire	1
Mise en page du document	1
Liste de contrôle du document	1
Remplir le formulaire de candidature	2
Coordonnées du candidat ou de la candidate	3
Renseignements personnels et critères fédéraux d'admissibilité : Preuve des fonds d'aide à l'établissement et formulaire de l'annexe 1	3
Adresse postale au Canada et statut (le cas échéant)	4
Critères fédéraux d'admissibilité/facteur communautaire : Offre d'emploi	4
Critères fédéraux d'admissibilité : Intention de résider dans la communauté	5
Critères fédéraux d'admissibilité : Compétences linguistiques	6
Scores obtenus	7
Facteur communautaire : Maîtrise du français et de l'anglais	7
Documentation bilingue (le cas échéant)	7
Critères fédéraux d'admissibilité : Éducation	8
Critères fédéraux d'admissibilité : Expérience professionnelle	9
Critères fédéraux d'admissibilité: Dispense d'expérience professionnelle (le cas échéant)	10
Critères fédéraux d'admissibilité/facteurs communautaires : Expérience professionnelle	10
Facteur communautaire : Harmonisation des compétences	11
Facteur communautaire : Présence de la famille dans la communauté	12
Facteur communautaire : Liens non familiaux dans la communauté	13
Facteur communautaire : Résidence au sein d'une petite communauté ou une communauté rurale	13
Situation familiale	14
Facteur communautaire : Conjoint ou Conjointe - Compétences linguistiques (le cas échéant)	14
Facteur communautaire : Conjoint ou Conjointe - Qualifications (le cas échéant)	14
Confirmer et soumettre	15
Que se passe-t-il ensuite ?	15

Mise en page du document

Veillez préparer des copies numérisées claires et lisibles (au format PDF) de tous les documents et les téléverser séparément à l'endroit indiqué dans le formulaire de candidature.

Étiquetez tous les documents en indiquant votre nom et votre prénom, le type de document et le numéro s'il y a lieu (par exemple : AnneLeblancExpérienceProf1, AnneLeblancPreuveRésidence1, AnneLeblancÉducation, etc.). Ne pas inclure de caractères spéciaux (#\$!@%^&*).

Liste de contrôle du document

Critères fédéraux d'admissibilité

- [Annexe 1 du Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques \(IMM 5911\)](#) **
- [Offre d'emploi à un ressortissant étranger — Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques \(IMM 5984\)](#) **
- Preuve d'éducation
- Preuve d'expérience professionnelle (à moins d'en être exempté)
- Résultats de test de compétences linguistiques
- Preuve de fonds d'aide à l'établissement ou permis de travail valide
- Déclaration d'intention de résider dans la communauté

Les candidats et candidates qui ne répondent pas aux critères fédéraux d'admissibilité et/ou qui n'ont pas les documents nécessaires pour le prouver ne seront pas pris en considération pour une recommandation communautaire.

**** L'offre d'emploi à un ressortissant étranger et les documents de l'annexe 1 sont disponibles sur le site web du gouvernement fédéral. Si vous essayez d'ouvrir le document dans un navigateur web, il se peut que vous obteniez un message d'erreur. Pour résoudre ce problème, téléchargez le fichier sur votre ordinateur et ouvrez-le à partir de votre ordinateur.**

Facteurs communautaires de la CDEC de Thunder Bay

- Compétences linguistiques et bilinguisme (compétences linguistiques en anglais et en français)
- Preuve de l'harmonisation des compétences (expérience professionnelle ou formation)
- Lettres de membres de la famille résidant dans la communauté
- Lettres d'amis et de collègues résidant dans la communauté
- Preuve d'avoir vécu dans une petite communauté ou une communauté rurale

- Preuve des compétences linguistiques du conjoint ou de la conjointe en anglais ou en français
- Preuve des qualifications du conjoint ou de la conjointe (expérience professionnelle ou scolarité) qui correspondent à une profession prioritaire.

La CDEC de Thunder Bay a mis en place un système d'évaluation (système de pointage) basé sur les facteurs susmentionnés afin de donner la priorité aux candidats et candidates qui sont les plus susceptibles de s'établir dans la communauté à long terme.

Remplir le formulaire de demande de candidature

Ouvrez [le formulaire de demande de candidature en vue d'obtenir une recommandation communautaire](#) et examinez les informations qui s'y trouvent.

Assurez-vous que vous répondez à tous [les critères fédéraux d'admissibilité](#) avant de poursuivre.

Le [programme pilote de mobilité économique \(PPME\)](#) est un volet d'immigration distinct qui s'adresse spécifiquement aux réfugiés et réfugiées ayant des compétences particulières. Si vous êtes un tel réfugié qualifié ou une telle réfugiée qualifiée et que vous souhaitez présenter une demande de candidature en vue d'obtenir une recommandation communautaire dans le cadre du volet PPME du PIRN, utilisez [le formulaire de demande de candidature du volet PPME](#).

Pour continuer votre demande de candidature en vue d'obtenir une recommandation communautaire dans le cadre normal du PIRN de la région de Thunder Bay, **passer à la page suivante** du formulaire de candidature.

Si vous souhaitez voir à quoi ressemble le formulaire de candidature dans son intégralité sans la soumettre, [téléchargez un aperçu](#).

Coordonnées du candidat ou de la candidate

Saisissez vos coordonnées. Si vous faites appel à un agent ou à un mandataire, ses coordonnées ainsi que les vôtres doivent être indiquées.

Renseignements personnels et critères fédéraux d'admissibilité : Preuve des fonds d'aide à l'établissement et formulaire de l'annexe 1

Saisissez vos renseignements personnels.

À moins que vous ne travailliez déjà légalement au Canada, vous devez prouver que vous avez suffisamment de moyens financiers pour subvenir à vos besoins et à ceux des membres de votre famille pendant que vous vous installez dans la communauté. Vous devez prouver que vous avez suffisamment de moyens financiers pour subvenir aux besoins des membres de votre famille, même s'ils ne viennent pas au Canada avec vous. Le montant des fonds nécessaires à l'établissement dépend du nombre de personnes qui vous accompagneront. Renseignez-vous davantage sur [les fonds d'aide à l'établissement](#) et sur le montant que vous devrez présenter.

Si vous n'êtes pas déjà installé au Canada avec un statut valide, **indiquez que vous n'êtes pas autorisé à travailler au Canada**, mais que vous disposez des fonds d'aide à l'établissement nécessaires. **Téléchargez un relevé bancaire ou un autre document attestant de l'existence de biens immobiliers ou d'autres investissements**. Si vous ne disposez pas des fonds nécessaires, nous vous encourageons à déposer une demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire à une date ultérieure, lorsque tous les critères fédéraux d'admissibilité sont satisfaits.

Si vous êtes légalement autorisé à travailler au Canada, **indiquez que vous avez un permis de travail et saisissez la date de validité**. **Téléchargez votre permis de travail**.

Téléchargez le formulaire de l'Annexe 1 — Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques (IMM 5911). Consultez le [Guide 0118 — Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques](#) pour savoir comment remplir ce formulaire. Ce formulaire doit être rempli complètement et correctement. Vous devez répondre à toutes les questions pertinentes et apposer votre signature (pas un nom dactylographié) aux endroits indiqués. Si ce formulaire est incomplet, votre demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire sera jugée incomplète et ne sera pas prise en considération pour l'obtention d'une recommandation communautaire.

Adresse postale au Canada et statut (le cas échéant)

S'il y a lieu, **indiquez votre adresse postale et votre statut au Canada**.

Critères fédéraux d'admissibilité/facteur communautaire : Offre d'emploi

Sélectionnez le type d'offre d'emploi approprié. Les offres d'emploi admissibles peuvent relever de trois catégories :

Type 1 : Profession prioritaire (20 points)

- L'offre d'emploi concerne un poste qui a été jugé comme étant une [profession prioritaire](#).

Type 2 : Poste « français essentiel » (20 points)

- Le poste correspond à n'importe quel niveau de compétence et à n'importe quel code de la CNP.
- L'emploi exige l'utilisation de la langue française pour l'exécution des tâches principales.

-

Type 3 : Toute autre profession (0 point)

- La profession n'a pas été jugée prioritaire
- Le candidat ou la candidate vit dans la communauté depuis au moins deux (2) ans et est actuellement au service de l'employeur.

Indiquez le titre de l'emploi qui vous est proposé, le code à cinq (5) chiffres de la classification nationale des professions (CNP) de l'emploi, le niveau de compétence correspondant et le taux de rémunération horaire. Notez que le système de la CNP a été actualisé à compter du 16 novembre 2022. Examinez [le profil selon le code de la CNP](#) du poste pour saisir le niveau de compétence FEER (Formation, Éducation, Expérience et Responsabilité).

Saisissez les informations relatives à votre employeur et la date prévue du début de l'emploi. Si vous occupez déjà le poste, indiquez la date à laquelle vous avez commencé à y travailler.

Téléchargez l'Offre d'emploi à un ressortissant étranger — Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques (IMM 5984) dûment remplie. Consultez le [Guide 0118 — Projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques](#) pour savoir comment remplir ce formulaire. Ce formulaire doit être rempli complètement et correctement. Vous devez répondre à toutes les questions pertinentes et apposer votre signature ainsi que celle de votre employeur (sans utiliser des noms dactylographiés) aux endroits indiqués. Si ce formulaire est incomplet, votre demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire sera jugée incomplète et ne sera pas prise en considération pour l'obtention d'une recommandation communautaire.

Critères fédéraux d'admissibilité : Intention de résider dans la communauté

Vous devez avoir l'intention de vivre à long terme dans la communauté dans laquelle vous avez une offre d'emploi afin de pouvoir bénéficier d'une recommandation communautaire. Saisissez votre déclaration d'intention de rester dans la communauté. Votre déclaration d'intention de résider doit exposer les raisons pour lesquelles vous souhaitez vivre et travailler dans la communauté. Elle

doit comporter au moins 150 mots et être rédigée par vous, le candidat ou la candidate. N'indiquez pas votre nom ou votre adresse. La longueur maximale permise par le formulaire est de 2000 caractères.

Critères fédéraux d'admissibilité : Compétences linguistiques

Afin d'être admissible au PIRN, vous devez satisfaire aux exigences linguistiques minimales dans chacune des capacités linguistiques basées sur la catégorie FEER de votre offre d'emploi. Consultez les [critères fédéraux d'admissibilité](#) pour connaître les scores linguistiques de base à atteindre.

Utilisez le [tableau d'équivalence](#) approprié pour déterminer votre niveau linguistique CLB/NCLC (Canadian Language Benchmarks / Niveau de compétence linguistique canadien) en fonction de vos résultats aux tests.

Attribution des points

Le candidat ou la candidate :

- dépasse le niveau CLB/NCLC requis dans les quatre (4) capacités linguistiques (15 points)
- dépasse le niveau CLB/NCLC requis dans au moins deux (2) des quatre (4) capacités linguistiques (8 points)
- ne dépasse pas les niveaux CLB/NCLC requis dans aucune des quatre (4) capacités (0 point).

Vous devez avoir des résultats de tests linguistiques valides et non périmés (moins de deux [2] ans à compter de la date de votre demande de résidence permanente). Si vos résultats linguistiques n'atteignent pas le niveau minimal requis, ou si vous avez passé le test linguistique, mais que vous n'avez pas encore reçu une copie des résultats, vous ne serez pas admissible à une recommandation communautaire. Une preuve que vous avez subi une évaluation de vos compétences linguistiques n'est pas valable — une copie des résultats est obligatoire.

Sélectionnez le type de test que vous avez effectué.

Indiquez si vous avez reçu ou non une copie des résultats du test linguistique et la date des résultats, le cas échéant.

Indiquez si vos compétences linguistiques atteignent ou dépassent les niveaux minimaux requis pour le niveau de compétence de la CNP de votre profession.

Scores obtenus

Saisissez les résultats de votre test linguistique et téléchargez une copie du fichier qui indique vos résultats.

Facteur communautaire : Maîtrise du français et de l'anglais

La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates qui maîtrisent les deux (2) langues officielles du Canada.

Attribution des points

- le candidat ou la candidate est bilingue (maîtrise de l'anglais et du français) (5 points)
- le candidat ou la candidate n'est pas bilingue (0 point)

Indiquez si vous êtes bilingue (maîtrise de l'anglais et du français) ou non.

Documentation bilingue (le cas échéant)

Nous exigeons l'un des documents suivants pour prouver votre maîtrise d'une deuxième langue officielle :

- une copie d'un test de langue officielle, ou,
- la preuve que votre scolarité (programme académique d'au moins deux [2] ans) a été dispensée en anglais ou en français, ou
- participation à un bref entretien mené en anglais et en français.

Le cas échéant, indiquez comment vous avez l'intention de prouver vos compétences linguistiques bilingues.

Sur la page suivante, téléchargez les documents si vous avez sélectionné *Résultats de tests linguistiques* ou *Preuve d'éducation en anglais ou en français*.

Critères fédéraux d'admissibilité : Exigences en matière d'éducation

Confirmez que vous avez un niveau d'études équivalent ou supérieur au niveau secondaire canadienne.

À la page suivante, dressez la liste de vos diplômes. Bien que l'exigence minimale soit l'équivalent d'un diplôme d'école secondaire canadien, les candidats et candidates sont encouragés à divulguer toute scolarisation supplémentaire. Si vous avez suivi des études ou une formation qui prouvent l'harmonisation de vos compétences avec votre offre d'emploi actuelle, indiquez-les et joignez les

documents à l'appui pour obtenir des points au titre de l'harmonisation des compétences.

Téléchargez votre **diplôme d'études secondaires canadien, votre diplôme d'études postsecondaires canadien ou votre évaluation des diplômes d'études (EDE)**. Les candidats et candidates dont les diplômes ont été obtenus à l'extérieur du Canada doivent détenir une EDE d'un [organisme accrédité](#) datant de moins de cinq (5) ans à compter de la date de leur demande de résidence permanente. Une preuve que vous avez déposé une demande d'EDE n'est pas valable — une copie de l'EDE est obligatoire. Pour les candidats et candidates ayant fait des études postsecondaires au Canada, les relevés de notes ne sont pas valables — c'est la copie du diplôme supérieur qui est obligatoire.

Critères fédéraux d'admissibilité : Expérience professionnelle

Au moins une année (1 560 heures) d'expérience professionnelle acquise au cours des trois (3) dernières années est requise. Consultez les détails complets sur les [critères fédéraux d'admissibilité relatifs à l'expérience professionnelle](#).

Dispense d'expérience professionnelle pour les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères (le cas échéant)

Les candidats et candidates qui ont récemment obtenu un diplôme du collège Confederation College ou de l'Université Lakehead peuvent être dispensés des critères relatifs à l'expérience professionnelle grâce à la Dispense pour les étudiantes et étudiants étrangers.

Vous pouvez être admissible à une telle dispense si vous êtes une étudiante ou un étudiant étranger qui a obtenu un des diplômes suivants

1. un diplôme obtenu dans le cadre d'un programme d'études postsecondaires d'une durée de deux (2) ans ou plus et que :

- vous avez étudié à temps plein pendant toute la durée des deux (2) années ou plus
- vous avez obtenu le diplôme au plus tard 18 mois avant votre demande de résidence permanente
- vous étiez dans la communauté pendant au moins 16 des 24 derniers mois passés à étudier pour obtenir votre diplôme.

ou

2. Une maîtrise ou un diplôme supérieur et que :

- vous avez étudié à temps plein pendant toute la durée de l'acquisition de votre diplôme supérieur
- vous avez obtenu votre diplôme supérieur au plus tard 18 mois avant votre demande de résidence permanente
- vous étiez dans la communauté pendant la durée de vos études.

Si vous avez récemment obtenu votre diplôme du collège Confederation College ou de l'Université Lakehead, consultez les détails complets de la [Dispense pour les étudiantes et les étudiants étrangers](#) afin de déterminer si vous pouvez être dispensé des critères relatifs à l'expérience professionnelle.

Remarque :

- Les titres de diplômes doivent être datés d'au plus 18 mois avant votre **demande de résidence permanente** (et non votre demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire). Présentez une demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire avant la date de tirage au sort qui précède d'au moins huit (8) semaines la date des 18 mois suivants l'obtention des titres de diplômes, afin d'avoir suffisamment de temps pour recevoir la recommandation et présenter une demande de résidence permanente pendant que vous êtes encore admissible à la dispense.
- Le programme dont vous êtes diplômé doit être un programme postsecondaire de deux (2) ans ou plus. L'obtention de diplôme dans le cadre de deux (2) programmes distincts d'une durée d'un an chacun ne vous permet pas de bénéficier de la dispense d'expérience professionnelle.

Indiquez si vous remplissez ou non les conditions requises pour bénéficier de la dispense d'expérience professionnelle pour les étudiantes et étudiants étrangers. Si vous avez droit à cette dispense, mais que vous choisissez de ne pas l'utiliser, indiquez que vous n'y avez pas droit. Vous devrez satisfaire aux critères fédéraux d'admissibilité relatifs à l'expérience professionnelle si vous choisissez de ne pas bénéficier de la dispense.

Critères fédéraux d'admissibilité : Dispense d'expérience professionnelle
(le cas échéant)

Saisissez les informations relatives à l'établissement d'enseignement, le programme, la date d'obtention du diplôme, etc.

Critères fédéraux d'admissibilité/facteurs communautaires : Expérience professionnelle

Pour les candidats et candidates qui ne bénéficient pas de la dispense d'expérience professionnelle pour les étudiants étrangers et les étudiantes étrangères, une expérience professionnelle d'au moins un an (1 560 heures) acquise au cours des trois (3) dernières années est requise. Consultez les détails complets sur les [critères fédéraux d'admissibilité relatifs à l'expérience professionnelle](#). La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates qui ont plus d'une année d'expérience de travail liée à leur offre d'emploi.

Les candidats et candidates qui sont dispensés des critères fédéraux en matière d'expérience professionnelle peuvent tout de même obtenir des points lors de

l'évaluation des facteurs communautaires s'ils possèdent une expérience de travail liée à leur offre d'emploi.

Attribution des points

Le candidat ou la candidate possède :

- une expérience professionnelle de cinq (5) ans ou plus (7800 heures ou plus) en rapport avec l'offre d'emploi (8 points).
- une expérience professionnelle de quatre (4) à cinq (5) ans (6240 à 7799 heures) en rapport avec l'offre d'emploi (6 points)
- une expérience professionnelle de trois (3) à quatre (4) ans (4680 à 6239 heures) en rapport avec l'offre d'emploi (4 points)
- une expérience professionnelle de deux (2) à trois (3) ans (3120 à 4679 heures) en rapport avec l'offre d'emploi (3 points)
- une expérience professionnelle de un (1) à deux (2) ans (1560 à 3119 heures) en rapport avec l'offre d'emploi (1 point)
- une expérience professionnelle de moins d'un an (1560 heures) en rapport avec l'offre d'emploi (0 point)

Indiquez votre expérience professionnelle en rapport avec votre offre d'emploi actuelle. Si vous avez moins d'un an (1 560 heures) d'expérience professionnelle connexe et que vous ne répondez pas aux critères pour bénéficier de la dispense pour étudiantes et étudiants étrangers, nous vous encourageons à présenter une demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire seulement une fois que vous aurez rempli tous les critères fédéraux d'admissibilité.

Dressez la liste de votre expérience professionnelle et téléchargez les documents à l'appui. Les documents peuvent inclure des lettres d'employeurs précédents, ou une combinaison de relevés d'emploi, des contrats et des descriptions de poste, et/ou de talons de chèque de paye attestant du poste occupé et du nombre d'heures effectuées, ainsi que des tâches/principales fonctions effectuées.

Remarque : Deux (2) années ou 3120 heures d'expérience professionnelle sont requises afin de prouver que vos compétences correspondent à l'offre d'emploi actuelle. Fournissez des documents attestant d'au moins 3120 heures d'expérience professionnelle connexe afin d'obtenir des points pour l'harmonisation des compétences.

Facteur communautaire : Harmonisation des compétences

La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates qui possèdent une éducation ou une expérience professionnelle qui correspond à leur offre d'emploi. Les candidats et candidates dont l'expérience professionnelle, la formation ou les études sont conformes aux exigences de l'emploi offert dans le cadre du PIRN peuvent obtenir ces points. Les candidats et candidates surqualifiées ou sous-qualifiées pour le poste offert n'obtiendront pas de points.

Attribution des points

- Le candidat ou la candidate possède un diplôme d'études ou une expérience professionnelle qui correspond aux exigences de l'emploi (20 points).
- La formation ou l'expérience professionnelle du candidat ou de la candidate ne correspond pas aux exigences du poste (0 point).

Les candidats et candidates devront fournir la preuve de l'un ou l'autre des éléments suivants

- Titre de diplôme ou d'attestation d'études admissible
 - Une formation équivalente à un certificat d'études collégiales canadiennes d'au moins un an et satisfaisant aux exigences de l'emploi décrites dans le profil de la classification nationale des professions (CNP) du gouvernement du Canada pour l'une des professions prioritaires de la région de Thunder Bay.
- Expérience professionnelle admissible :
 - Au moins deux (2) années d'expérience professionnelle cumulées et rémunérées à temps plein (3 120 heures) (ou l'équivalent à temps partiel) au cours des cinq (5) dernières années dans un poste où le candidat ou la candidate a effectué une partie ou la totalité des tâches principales d'un poste similaire à l'offre d'emploi actuelle. L'expérience professionnelle peut être acquise auprès de plusieurs employeurs dans des professions différentes, par contre l'expérience professionnelle acquise dans le cadre d'une activité ou d'une entreprise indépendante n'est pas admissible.

Il vous est demandé de comparer votre formation et votre expérience professionnelle aux exigences de la profession correspondant à votre offre d'emploi actuelle. Consultez le [profil de la classification nationale des professions \(CNP\)](#) afin de déterminer ce qui est raisonnablement exigé pour le poste.

Indiquez si votre formation ou votre expérience professionnelle correspond ou non aux exigences de votre offre d'emploi actuelle et expliquez votre raisonnement.

La preuve de l'harmonisation des compétences doit être fournie lorsqu'on vous demande des documents sur l'expérience professionnelle ou l'éducation.

La CDEC de Thunder Bay se réserve le droit de déterminer ce pointage en fonction des exigences de votre offre d'emploi par rapport à votre expérience professionnelle ou à votre scolarité, ainsi que d'autres facteurs. Les candidates et candidats dont l'éducation ou l'expérience professionnelle est supérieure à ce qui est raisonnablement prévu pour l'emploi offert ne recevront pas de points pour l'harmonisation des compétences.

Facteur communautaire : Présence de la famille dans la communauté

La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates qui ont des membres de leur famille (frères et sœurs, parents, grands-parents, enfants, cousins, tantes ou oncles) qui sont des résidentes ou des résidents permanents ou des citoyennes ou des citoyens canadiens résidant dans la collectivité où le candidat ou la candidate a une offre d'emploi. Les membres de la famille doivent être âgés d'au moins 18 ans et vivre dans la communauté depuis au moins deux (2) ans. Les membres de la famille du conjoint ou de la conjointe du candidat ou de la candidate sont également admissibles.

Documents à joindre au dossier : Les lettres écrites et signées par les membres de la famille qui décrivent comment ils ont l'intention d'aider la candidate ou le candidat à s'établir dans la communauté sont requises comme pièces justificatives. Les lettres doivent inclure le nom du membre de la famille, son statut (résidente/ résident permanent ou citoyenne/citoyen canadien), sa relation avec le candidat ou la candidate, ses coordonnées (numéro de téléphone, adresse électronique et adresse résidentielle), la durée de sa résidence dans la communauté et sa signature.

Attribution des points

Le candidat ou la candidate possède :

- quatre (4) membres de famille admissibles (8 points)
- trois (3) membres de famille admissibles (5 points)
- deux (2) membres de famille admissibles (3 points)
- un (1) membre de famille admissible (2 points)
- aucun membre de sa famille admissible (0 point)

Indiquez le nombre de membres de votre famille résidant dans la communauté dont vous avez reçu des lettres et téléchargez ces lettres. Une (1) lettre de chaque membre de la famille est nécessaire pour obtenir le nombre maximal de points.

Facteur communautaire : liens non familiaux dans la communauté

La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates qui ont des liens non familiaux (p. ex., ami(e)s ou collègues) résidant dans la collectivité où ils ont une offre d'emploi et qui sont des résidentes ou résidents permanents ou des citoyennes ou citoyens canadiens. Les liens non familiaux doivent être âgés d'au moins 18 ans et vivre dans la communauté depuis au moins deux (2) ans. Les liens non familiaux du conjoint ou de la conjointe du candidat ou de la candidate sont également admissibles.

Documentation à joindre au dossier : les lettres écrites et signées par des ami(e)s ou des collègues décrivant comment ils ont l'intention d'aider le candidat ou la candidate à s'établir dans la communauté sont requises comme pièces justificatives. Les lettres doivent indiquer le nom de la personne, son statut

(résidente/résident permanent ou citoyenne/citoyen canadien), sa relation avec le candidat ou la candidate, ses coordonnées (numéro de téléphone, adresse électronique et adresse résidentielle), la durée de sa résidence dans la communauté et sa signature.

Attribution des points

Le candidat ou la candidate possède :

- quatre (4) liens non familiaux admissibles (4 points)
- trois (3) liens non familiaux admissibles (3 points)
- deux (2) liens non familiaux admissibles (2 points)
- un (1) lien non familial admissible (1 point)
- aucun lien non familial admissible (0 point)

Indiquez le nombre de liens non familiaux admissibles résidant dans la communauté dont vous avez reçu des lettres et téléchargez ces lettres. Une (1) lettre de chaque lien non familial est requise pour obtenir le maximum de points.

Facteur communautaire : Résidence au sein d'une petite communauté ou d'une communauté rurale

La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates qui ont l'habitude de vivre à Thunder Bay et dans sa région, ou dans une autre petite communauté ou une communauté rurale. "La région de Thunder Bay " comprend toutes les collectivités situées dans la zone desservie du PIRN de la région de Thunder Bay.

Si vous avez l'habitude de vivre dans une petite communauté ou une communauté rurale à l'extérieur de la région de Thunder Bay, la collectivité doit avoir une population de moins de 250 000 personnes et être située à plus de 100 kilomètres d'une grande région urbaine fortement peuplée.

Attribution des points

Le candidat ou la candidate :

- réside dans la communauté depuis plus de cinq (5) ans (16 points)
- réside dans la communauté depuis quatre (4) à cinq (5) ans (13 points)
- réside dans la communauté depuis trois (3) à quatre (4) ans (10 points)
- réside dans la communauté depuis deux (2) à trois (3) ans (7 points)
- réside dans la communauté depuis un (1) à deux (2) ans (5 points)
- réside dans la communauté depuis six (6) mois à un (1) an (3 points)
- a résidé dans une communauté de moins de 250 000 habitants et à plus de 100 kilomètres d'une grande zone urbaine fortement peuplée pendant au moins six (6) mois (3 points).
- n'a pas résidé dans une petite communauté ou une communauté rurale pendant au moins six (6) mois (0 point).

Documents à joindre au dossier : Deux (2) documents datés d'un délai approprié pour prouver que vous avez vécu dans cette communauté pendant la durée que vous avez indiquée. Les documents peuvent être n'importe quel courrier ou un dossier officiel portant votre nom complet, la date et l'adresse locale. Par exemple, une facture de services publics, un état financier, un permis de conduire, du courrier ou un relevé de votre collège ou de votre université, ou tout courrier du gouvernement canadien.

Indiquez si vous résidez actuellement, ou si vous avez déjà résidé, dans la communauté dans laquelle vous avez une offre d'emploi, ou dans une autre petite communauté pendant au moins six mois.

Sur la page suivante, téléchargez deux (2) fichiers prouvant votre résidence pendant cette période.

Situation familiale

Indiquez votre état civil et le nombre total de personnes de votre famille qui ont l'intention d'immigrer avec vous. Ce nombre doit comprendre vous-même, votre conjoint ou votre conjointe et vos enfants (aucun parent ni vos frères et sœurs). Si vous avez des enfants nés au Canada, ils ne sont pas considérés comme des membres de la famille qui vous accompagnent.

Facteur communautaire : Conjoint ou Conjointe – Compétences linguistiques (le cas échéant)

La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates qui immigrent avec un conjoint ou une conjointe qui maîtrise l'anglais ou le français.

Attribution des points

- Le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate maîtrise le français ou l'anglais (2 points)
- Le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate ne maîtrise ni le français ni l'anglais (0 point)

Documents justificatifs requis (l'un ou l'autre des documents suivants) :

- Copies des résultats de tests de langues officielles, ou,
- Preuve que l'éducation du conjoint ou de la conjointe a été dispensé dans l'une des langues officielles du Canada, ou,
- Participation à un bref entretien en anglais ou en français.

Indiquez si votre conjoint ou conjointe possède ou non des compétences linguistiques et précisez comment vous avez l'intention de le prouver.

À la page suivante, téléchargez les fichiers requis ou fournissez les coordonnées de votre conjoint ou conjointe pour que la CDEC de Thunder Bay puisse organiser une entrevue par téléphone ou par vidéoconférence.

Facteur communautaire : Conjoint ou conjointe – Qualifications (le cas échéant)

La CDEC de Thunder Bay accordera la priorité aux candidats et candidates ayant un conjoint ou une conjointe dont la formation ou l'expérience professionnelle correspond aux exigences d'emploi d'au moins une des [professions prioritaires](#). Consultez le [profil de la CNP](#) de n'importe quelle profession pour déterminer si les qualifications de votre conjoint ou conjointe correspondent à l'une des professions prioritaires.

Attribution des points

- Le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate possède une expérience professionnelle ou une formation qualifiante (2 points)
- Le conjoint ou la conjointe du candidat ou de la candidate ne possède pas une expérience professionnelle ou une éducation qualifiante (0 point)

Documents à joindre au dossier : Diplôme(s) d'études ou preuve d'expérience professionnelle dans des postes liés à une profession prioritaire — lettres des employeurs précédents, ou une combinaison de relevés d'emploi, de contrats et de descriptions de postes, ou de talons de chèque de paye prouvant le poste occupé et le nombre d'heures travaillées, ainsi que les tâches ou les fonctions principales effectuées.

Il n'est pas nécessaire de fournir une évaluation des diplômes d'études (EDE) pour prouver le niveau d'études du conjoint ou de la conjointe. Les copies de diplômes, de grades universitaires ou de certificats sont admissibles, mais tous les documents soumis doivent être traduits en anglais ou en français. La CDEC de Thunder Bay se réserve le droit d'attribuer les points en fonction de l'harmonisation des titres de compétences ou de l'expérience professionnelle du conjoint ou de la conjointe avec une profession prioritaire.

Indiquez si votre conjoint(e) est qualifié(e) pour l'un ou l'autre des emplois figurant sur la liste des professions prioritaires.

À la page suivante, identifiez les professions par code CNP qui correspondent à la formation ou à l'expérience professionnelle de votre conjoint ou de votre conjointe et téléchargez les fichiers relatifs à la formation ou à l'expérience professionnelle.

Confirmer et soumettre

Il s'agit de la dernière page du formulaire de candidature. **Apportez les modifications nécessaires ou soumettez votre demande si elle est complète.**

Après avoir soumis votre demande en vue d'obtenir une recommandation communautaire, imprimez ou sauvegardez la page de confirmation et enregistrez votre numéro de confirmation. Votre score final (%) et votre numéro de confirmation sont indiqués au bas de la page.

Que se passe-t-il ensuite ?

Les candidats et les candidates sont sélectionnés au moyen d'un système de tirage au sort qui donne la priorité aux candidats et candidates ayant obtenu les meilleures notes et disposant de tous les documents nécessaires. Les candidatures ayant obtenu les meilleures notes sont validées par la CDEC de Thunder Bay et préparées en vue de l'examen du comité de sélection. Seuls les candidats et candidates retenus pour une recommandation communautaire en seront avisés.

Les candidats et candidates qui ne sont pas retenus pour examen demeurent dans le répertoire pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (3) mois et peuvent être sélectionnés à une date ultérieure si leur classement s'améliore. Les candidatures incomplètes ou qui ne répondant pas aux critères fédéraux d'admissibilité ne seront pas prises en considération. Visitez le site gotothunderbay.ca/rnip pour consulter la procédure détaillée étape par étape et la liste des dates de tirage prévues.

Les demandes de candidature ne peuvent pas être actualisées ou modifiées une fois qu'elles ont été soumises. Si votre situation change de telle sorte que votre score risque d'augmenter ou de diminuer, nous vous encourageons à soumettre une nouvelle demande.